

## Les opérations spéciales françaises Quelle place dans la compétition de puissance ?

Laurent BANSEPT

### ► Points clés

- Les opérations spéciales se distinguent des opérations clandestines et conventionnelles par la nature spécifique de leur mission, plus que par les moyens employés pour les réaliser.
- Construites selon une approche indirecte et sous contrôle politico-militaire, les opérations spéciales françaises peuvent aussi bien compléter et appuyer les opérations conventionnelles qu'en proposer une alternative.
- Bien que la lutte contre les réseaux continue à occuper une part importante des activités des forces spéciales, le retour des hypothèses d'engagement majeur implique de renouer avec leurs pratiques originelles et d'intégrer les impératifs des zones grises.
- Augmenter la furtivité et développer les partenariats et les capacités de pilotages d'acteurs-relais sont autant de pistes qui permettront aux forces spéciales françaises de s'adapter aux nouvelles contraintes auxquelles elles font face.

## Introduction

L'année 2022 marque le trentième anniversaire du Commandement des opérations spéciales (COS). Ces trois décennies ont été dominées par des missions menées dans des environnements instables, le plus souvent contre des adversaires irréguliers, au premier rang desquels les groupes terroristes. Le rôle de premier plan qu'elles ont joué dans ce cadre a conduit les forces et opérations spéciales à prendre une place essentielle dans la stratégie militaire française. Ces dernières doivent désormais s'adapter à une évolution du paysage géopolitique contemporain marqué par le retour des rivalités de puissances et le défi de rapports récurrents de compétition, de contestation et d'affrontement dessinant un environnement bien plus contraignant que celui auquel elles ont été habituées<sup>1</sup>.

Ce nouveau cadre pourrait donner aux opérations spéciales un rôle plus fondamental encore qu'au cours du précédent cycle stratégique, mais elles devront pour cela poursuivre les adaptations déjà engagées et redécouvrir certaines compétences anciennes, notamment dans le domaine partenarial. C'est à ce titre qu'elles pourront contribuer pleinement au double objectif fixé aux armées françaises : « gagner la guerre avant la guerre tout en étant capable de s'engager dans un affrontement de haute intensité si nécessaire<sup>2</sup> ».

## Quelle approche française des opérations spéciales ?

### *Aux origines du concept*

À l'instar de leurs homologues anglo-saxons, les forces spéciales françaises trouvent leur origine durant la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle elles ont été formées, sur le modèle britannique, en vue de deux missions principales : d'une part l'encadrement de forces irrégulières ou partisans sur les arrières – tel que planifié par le *Special Operations Executive* (SOE) et mis en pratique, pour la France, par le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) ; et d'autre part l'action commando, alors menée par les unités françaises du *Special Air Service* (SAS) ou les commandos Marine<sup>3</sup>.

Pour la plupart dissoutes en 1945, ces unités ont été recrées sous différentes formes pour jouer un rôle significatif dans les guerres de décolonisation. Le découplage initial s'accroît alors lorsque « l'esprit commando » se diffuse dans les forces conventionnelles, entraînant parfois une certaine confusion avec les troupes de choc ou d'assaut dans l'image d'« unités d'élite ». Dans le même temps, « l'action spéciale » proprement dite

---

1. Vision stratégique du CEMA, État-Major des Armées, Paris, 2021.

2. Discours du CEMA devant la 29<sup>e</sup> promotion de l'École de guerre, Paris, 14 octobre 2021.

3. É. Tenenbaum, *Partisans et centurions. Une histoire de la guerre irrégulière au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2018.

devient l'apanage du SDECE puis de la DGSE<sup>4</sup>, les services extérieurs français étant « spéciaux » car intégrant les fonctions de renseignement et d'opération clandestine notamment à travers le Service Action (SA).

À la fin de la guerre froide, plusieurs évolutions conduisent à revoir cette répartition des rôles. Tout d'abord l'affaire du « Rainbow Warrior », en 1984, affecte lourdement l'image du SA et met en cause la pertinence son concept d'emploi<sup>5</sup>. Parallèlement, la création en 1987 aux États-Unis d'un commandement interarmées des opérations spéciales (SOCOM)<sup>6</sup> et son emploi lors de la guerre du Golfe en 1991 démontrent un nouvel usage intégré qui souligne le retard français. Sous l'impulsion de son ministre de la Défense Pierre Joxe, la France reconnaît alors la spécificité des « opérations spéciales » et décide de leur donner une chaîne de commandement strictement militaire<sup>7</sup>. Le COS, créé à cet effet, reçoit la responsabilité opérationnelle des « forces spéciales », dont la désignation comme telles relève du chef d'état-major des Armées (CEMA).

Il convient ici d'insister sur le fait que ce caractère « spécial » repose avant tout sur la nature des missions qu'elles réalisent. En effet, le socle de techniques « commandos » des forces spéciales est globalement similaire à celui des commandos des forces conventionnelles, en particulier des Commandos parachutistes ou des Commandos montagne de l'armée de Terre. En revanche, les forces spéciales disposent d'équipements spécifiques et de la maîtrise exclusive de certaines techniques comme le saut opérationnel à très grande hauteur ou l'action sous-marine, ainsi que de missions telles que la libération d'otages ou le contre-terrorisme maritime. Mais surtout, une opération spéciale se distingue dès sa conception par son aptitude à produire un effet d'ordre stratégique – ou au moins opératif – alors même qu'elle est mise en œuvre par des effectifs restreints, qui seraient autrement confinés à un rôle tactique.

---

Une opération spéciale  
se distingue dès sa  
conception par son  
aptitude à produire un  
effet stratégique

---

Ce nouveau concept d'opérations connaît à partir de 1992 un long processus de consolidation. À sa création, le COS est d'abord engagé en Afrique pour des actions souvent menées dans l'urgence<sup>8</sup>. À partir de 1995 débutent les campagnes de longue durée, d'abord pour les premières actions de ciblage et de capture au profit du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), puis en Côte d'Ivoire et en Afghanistan avec les *Task Force* (TF) Arès de 2003 à 2006, puis Jehol et TF-32 de 2011 à 2013. À partir de 2013, une troisième époque se caractérise à la fois par la priorité donnée aux actions

---

4. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, créé en 1945 et dissous en 1982, à la création de la Direction générale de la sécurité extérieure.

5. C. Silberzahn, « Les mutations de la DGSE après la crise du Rainbow Warrior », *Après-demain*, n° 37, 2016, p. 15-17.

6. P. Kukielski, « USSOCOM: The Astounding Story of Its Origin », *Air Commando Journal*, vol. 10, n° 1, 2021, p. 45-49.

7. Arrêté du 24 juin 1992 portant sur la création du Commandement des opérations spéciales.

8. Notamment en Somalie, au Rwanda, aux Comores, au Congo, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire.

directes de contre-terrorisme et au ciblage d'« individus à haute valeur » (IHV) – notamment par la TF Sabre au Sahel –, et par un certain renouveau de l'action indirecte avec l'engagement au combat aux côtés de forces locales, qu'illustre la TF Hydra étroitement intégrée avec les milices kurdes d'Irak (Peshmerga) et de Syrie (YPG). L'idée d'un « COS intégrateur » y prend corps, avec une place croissante donnée aux liens avec des acteurs extérieurs et à la recherche d'effets dans les champs immatériels. Le COS entre aujourd'hui dans une quatrième ère, marquée par son aptitude à évoluer en « zone grise » dans un contexte de renouveau de la compétition stratégique.

### ***Définir les opérations spéciales françaises***

Le recours permanent aux opérations spéciales a conduit à en affiner la définition dans un nouvel arrêté<sup>9</sup>. Celui-ci précise que les opérations spéciales sont des *opérations militaires*, relevant donc du CEMA, et généralement placées sous le commandement du Général commandant les opérations spéciales (GCOS). S'inscrivant dans le strict respect du droit des conflits armés, elles se distinguent des opérations clandestines qui peuvent recourir à des modes d'actions illégaux en masquant l'identité de l'État commanditaire. Du fait de leur portée stratégique, les opérations spéciales font l'objet d'un contrôle politico-militaire étroit – parfois même réalisé en direct – grâce à une chaîne de commandement en boucle courte. Si elles sont soumises à un fort impératif de discrétion opérationnelle, elles peuvent rester non revendiquées mais sont assumables en cas de révélation, voulue ou fortuite<sup>10</sup>.

Agissant selon « l'approche indirecte », qui cible prioritairement les centres de gravité plutôt que la masse de manœuvre adverse, les opérations spéciales visent à produire des effets stratégiques au moyen de ressources comparablement réduites. Elles permettent ainsi de « faire autrement<sup>11</sup> » et offrent une alternative aux opérations conventionnelles qu'elles appuient et complètent, le cas échéant sous le seuil du conflit ouvert. Interconnectées en permanence aux niveaux interarmées, interministériels et interalliés, elles mettent en œuvre des modes d'action, procédés et techniques spécifiques, dans tous les milieux physiques et jusqu'aux champs immatériels. Elles s'inscrivent donc intégralement dans la mise en œuvre de la stratégie militaire nationale, y compris dans le bas du spectre de la conflictualité, pour faciliter l'anticipation, par la détection et la compréhension de l'action adverse ; agir sous le seuil, en visant son attribution, sa prévention voire son interdiction ; et le cas échéant réagir par une intervention ou une frappe.

---

9. Arrêté du 5 janvier 2017 relatif au Commandement des opérations spéciales.

10. À la différence des actions clandestines. Sur ce sujet, voir : C. Wyrđ, « Renseignement et clandestinité », *Revue Défense Nationale*, n° 842, vol. 1, 2021.

11. Devise du Commandement des opérations spéciales.

## ***La communauté des opérations spéciales***

Pour mener à bien ses missions, le GCOS s'appuie sur la « communauté des opérations spéciales » (CéOS). Son socle comprend toutes les unités des forces spéciales. Les unités concourantes déployées en opération spéciale s'y intègrent également pour la durée de leur engagement. En effet, contrairement aux TF américaines et britanniques<sup>12</sup>, le modèle français repose sur un assemblage de pions tactiques élémentaires (*Task Units*<sup>13</sup>) issus de diverses composantes (BFSA, CFST, FORFUSCO, 1<sup>ère</sup> CSS-FS<sup>14</sup>) mais aussi de renforts conventionnels de tous horizons<sup>15</sup>. Ainsi, à l'image des TF Sabre ou Hydra, leurs effectifs de quelques centaines de personnes proviennent en moyenne d'une cinquantaine d'unités. Garantes d'effets dans le temps long, elles déclinent en opérations ponctuelles les plans de campagne conçus au COS. Elles disposent pour cela de leur propre état-major, qui leur permet d'exercer le commandement tactique (TACOM). Les TF incarnent aussi, au niveau opératif, le COS « intégrateur », accueillant officiers de renseignement des services, diplomates ou éléments de liaison alliés, et interagissent avec les acteurs politiques ou privés. Leurs responsabilités de théâtre impliquent une articulation décentralisée – avec des sites éloignés de plusieurs centaines de kilomètres – et confèrent au colonel ou capitaine de vaisseau commandant de TF des responsabilités opératives et dans le champ politique, notamment pour le pilotage des « acteurs-relais<sup>16</sup> » locaux.

---

12. Les TF américaines et britanniques sont, quant à elles, constituées à partir d'un noyau organique, *Operational Detachment-Bravo* (niveau compagnie) ou bataillon de *Special Forces Group*, *Seal Team* ou *Squadron* (pour le SFOD-Delta, le ST-6, le 22 SAS, et les SBS).

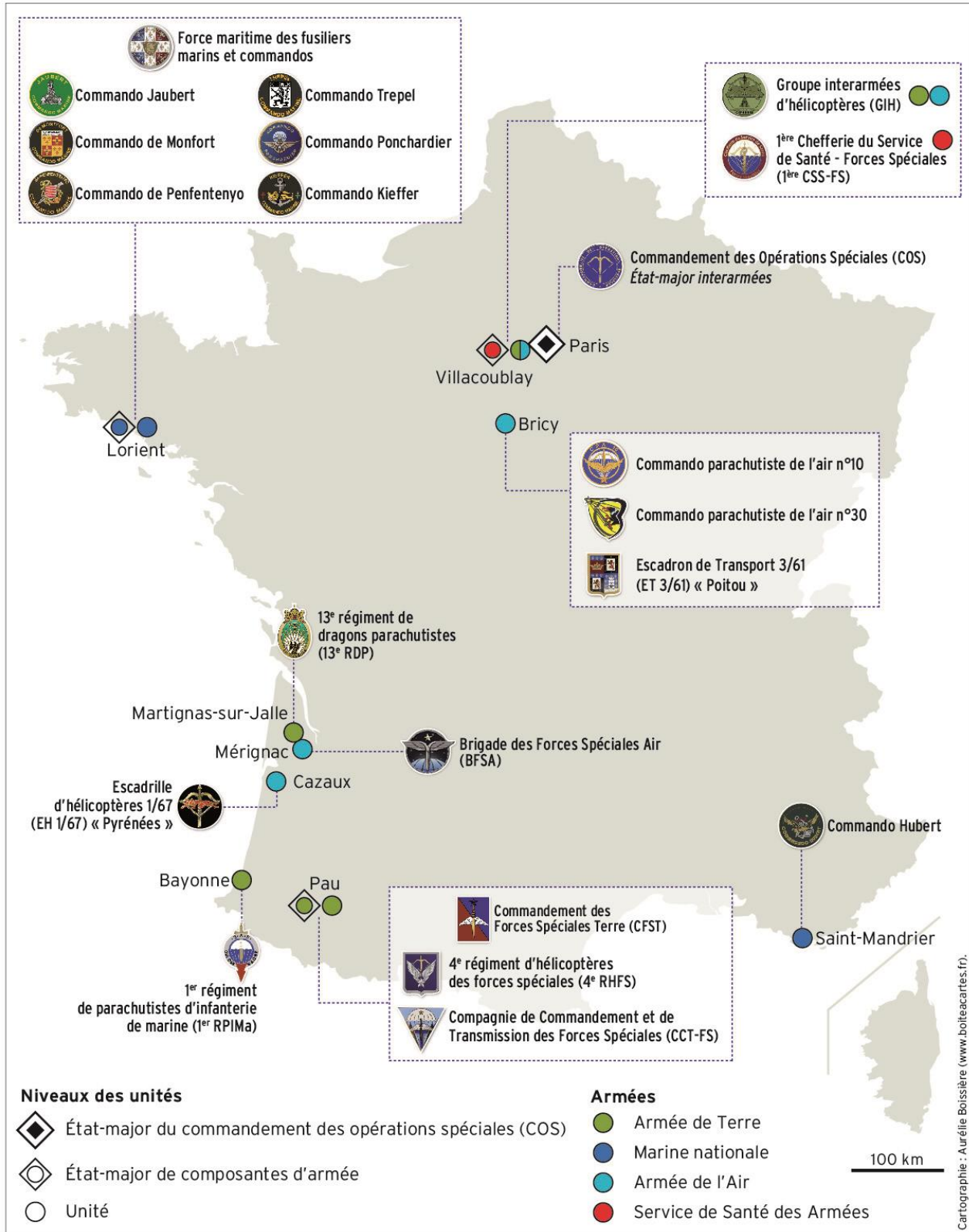
13. Une *Task Unit* (TU) comprend trois éléments tactiques: (1) une Cellule de mise en œuvre (CelMo) commandée par un capitaine qualifié « officier opérations », secondé par un sous-officier ancien ; (2) des entités élémentaires : un à deux groupes action – (d'une dizaine d'hommes) et/ou une à trois équipes de recherche (de quatre à huit hommes), – ou dans le cas d'un TU 3D, un à quatre aéronefs, à voilure fixe (avions de transport, ISR [drone ou avion] ou C2) ou à voilure tournante (2 à 5 hélicoptères de manœuvre et d'attaque) ; (3) un module d'appui, adapté au moment de l'engagement (appui-feu, santé, génie, logistique, renseignement, guerre électronique, cyber, psyops, etc.).

14. Brigade des forces spéciales Air ; Commandement des forces spéciales Terre ; Force maritime des fusiliers marins et des commandos ; 1<sup>ère</sup> Chefferie du service de santé des forces spéciales.

15. Le concept de « Deuxième cercle » qui reposait sur des renforts en commandos venus des forces conventionnelles, a été abandonné par le COS au début des années 2000. En effet, dans sa génération de force, le COS est autonome en commandos. Il intègre en revanche des expertises particulières, qu'il ne peut détenir en permanence.

16. Ensemble des effecteurs externes aux Armées.

### Schéma 1 : Les unités des forces spéciales françaises



Au croisement des forces et des opérations spéciales, l'état-major du COS exerce le contrôle des opérations (OPCON), qu'il conçoit, planifie et conduit. Il assure l'intégration des contributions extérieures engagées sur le terrain, notamment en matière de renseignement. Il contribue également à l'interopérabilité des composantes, à la doctrine d'emploi et à l'établissement des contrats opérationnels. Concourant pleinement aux relations internationales militaires, il soutient son influence internationale par l'animation d'un important réseau d'officiers de liaison des opérations spéciales (ROLOS) en Europe, aux États-Unis, en Afrique, au Moyen-Orient ainsi qu'au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE).

### Schéma 2 : La Communauté des opérations spéciales (CéOS)



Source : « Vaincre autrement », Vision stratégique pour les opérations spéciales 2032, COS, Paris, janvier 2022.

## Quelles perspectives d'engagement ?

Depuis la guerre du Golfe et la création du COS, les forces spéciales françaises n'ont cessé d'être engagées dans des conflits ouverts, souvent en amont ou en appui de l'action principale conduite par les forces conventionnelles. Façonnées dans la gestion des crises post-guerre froide, elles doivent désormais s'adapter au contexte dans lequel des compétiteurs systémiques s'opposent en permanence aux puissances occidentales sur des théâtres variés mais de plus en plus connectés. À une priorité absolue donnée au contre-terrorisme succède donc un élargissement des missions, qui doit capitaliser sur cette expérience pour s'ouvrir sur de nouvelles opérations spéciales.

## ***Persistance de la lutte contre les réseaux***

Bien que les États-Unis ne les considèrent plus comme leur principal adversaire<sup>17</sup>, les groupes terroristes continuent de menacer les intérêts de la France et de l'Europe, qui restent des cibles majeures<sup>18</sup>. Encore très actifs et en pleine reconfiguration après la perte du sanctuaire syro-irakien de l'État islamique, ils étendent leur influence et leurs opérations, notamment sur le continent africain et en Asie centrale. Dans ce contexte, le contre-terrorisme devrait rester dans les prochaines années une mission essentielle des forces spéciales françaises. Elles y mettront en œuvre les savoir-faire éprouvés, bâtis au cours des quinze dernières années, qui vont du ciblage des IHV par des moyens cinétiques jusqu'aux actions dans les champs immatériels et cognitifs.

La compétition stratégique offre aussi des opportunités d'approche ou d'instrumentalisation des groupes infra-étatiques par des États, comme en témoignent les exemples récents en Afghanistan, en Irak ou en Syrie. Dépassant de loin la question du djihadisme, ce phénomène de « milicianisation de la guerre<sup>19</sup> », courant dans la plupart des crises en Afrique, est désormais structurant en Ukraine ou en Libye. Dans ce cadre, les opérations spéciales devront aussi permettre de mieux connaître ces acteurs pour les contrer ou, à l'inverse, pour soutenir ceux pouvant contribuer à nos intérêts.

La persistance de ces engagements face à des adversaires irréguliers – possiblement dopés par la compétition de puissance – impose donc de conserver le haut niveau technique de savoir-faire acquis au cours des campagnes de contre-terrorisme des deux dernières décennies. Ces techniques peuvent encore progresser par la recherche permanente d'innovation pour les matériels et les modes d'action et d'une plus grande maîtrise de l'environnement opérationnel.

## ***Zones grises et actions sous le seuil : le futur terrain des forces spéciales***

Les crises récentes en Méditerranée, dans le Golfe, en Afrique centrale ou du Nord illustrent la manière dont les compétiteurs stratégiques optimisent leurs gains et marquent leur pouvoir de nuisance en contournant les mécanismes de sécurité collective. N'hésitant pas à prendre des risques élevés – bien que calculés – ils mettent en œuvre des stratégies hybrides jusque dans une « zone grise militarisée » qui demeurent sous le seuil de l'agression armée caractérisable en droit international. Leur manœuvre peut relever aussi bien d'opérations non cinétiques de déstabilisation (par

---

17. Voir la *National Defense Review* de 2018, où la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran sont les principaux adversaires identifiés, avant les « *violent extremist organizations* ». Cette analyse est confirmée par la *Global Posture Review* publiée en novembre 2021.

18. Ministère des Armées, Actualisation stratégique 2021, 21 janvier 2021, p. 14.

19. M. Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-deux-guerres*, Paris, Karthala, 2013 ; A. Quesnay, *La guerre civile irakienne : ordres partisans et politiques identitaires à Kirkouk (2003-2020)*, Paris, Karthala, 2021.



intoxication informationnelle, cyberattaque, sabotage économique, etc.) que d'actions paramilitaires par le truchement d'intermédiaires, rendant l'ensemble difficilement détectable et lisible pour l'adversaire comme pour les observateurs.

Dès lors, l'action dans la « zone grise » apparaît comme le futur terrain privilégié des opérations spéciales<sup>20</sup>. Elles y ont d'abord pour objet de tester et de lever les doutes sur les intentions exactes de l'adversaire et d'imputer l'agression. Ces actions peuvent ensuite permettre de rompre l'escalade, même temporairement, et contribuer à décourager son entreprise. Leur succès repose avant tout sur la surprise, l'hétérodoxie des modes d'actions et la maîtrise des risques, offrant une réponse graduée et flexible au décideur politique.

---

La « zone grise » apparaît  
comme le futur terrain  
privilégié des opérations  
spéciales

---

### ***Les forces spéciales dans l'affrontement majeur***

Enfin, les opérations spéciales ne peuvent faire l'économie d'une préparation à un éventuel engagement majeur – hypothèse dimensionnante des contrats opérationnels qui sans être la plus probable reste la plus exigeante pour les Armées. Elles doivent en effet pouvoir y contribuer, tout en continuant d'agir contre les irréguliers et en « zone grise », champs que l'ennemi pourrait exploiter en diversion.

Leur rôle intervient dès la mise en œuvre de la fonction stratégique de prévention, du signalement stratégique jusqu'à la sidération d'un adversaire potentiel. Les exercices ou opérations ponctuelles permettent de démontrer des capacités, de s'afficher dans des zones disputées ou de réassurer des forces amies. Ces actions peuvent être menées conjointement ou en complémentarité des forces conventionnelles, seules ou dans le cadre de coalitions ou de partenariats.

Si malgré tout l'affrontement devait effectivement survenir, le domaine d'action des forces spéciales comporterait deux volets. D'une part, elles auraient vocation à faciliter l'accès au théâtre des forces conventionnelles<sup>21</sup> face à des stratégies de déni ou d'interdiction de zone (A2/AD), en ciblant par exemple les défenses sol-air ou littorales grâce à leur capacité de renseignement en profondeur et d'action en zone arrière. Elles pourraient également s'attaquer aux forces spéciales adverses (actions « *SOF to SOF* ») ainsi que mener des opérations de diversion<sup>22</sup>. D'autre part, les FS pourraient conduire des actions indirectes *via* l'exploitation et/ou le soutien des forces d'opposition aux

---

20. D. Madden *et al.*, « Special Warfare: The Missing Middle in US Coercive Options », RAND, 2014.

21. P. Lohaus, « Special Operations Forces in the Gray Zone an Operational Framework for Employing Special Operations Forces in the Space Between War and Peace », American Enterprise Institute, 2016.

22. G. A. LeMire, « Employing Special Operations Forces to Conduct Deception in Support of Shaping and Decisive Operations », School of Advanced Military Studies United States Army Command and General Staff College, 2002.

régimes adverses<sup>23</sup>, qu'elles soient subversives ou paramilitaires. Pour cela, à l'instar des dynamiques engagées aux États-Unis et à l'OTAN, les forces spéciales françaises gagneraient à se réapproprier les savoir-faire développés par leurs précurseurs dès la Seconde guerre mondiale et abandonnés depuis la fin de la guerre froide.

## Poursuivre l'adaptation des opérations spéciales

Pour faire face à des compétiteurs désinhibés, militairement dotés et prêts à assumer des pertes élevées, les forces spéciales françaises doivent nécessairement évoluer. Au cours des dernières décennies, les transformations du modèle français les ont déjà fait passer d'un statut de simples effecteurs à celui de producteurs d'effets multi-domaines et multi-champs. Elles doivent désormais gagner en furtivité, en capacités de pilotage de leurs relais et pleinement exploiter leur stature internationale.

### ***Mieux agir sous le seuil : la maîtrise des signatures***

Les longues campagnes de contre-terrorisme, avec des déploiements permanents de *task forces* relativement lourdes, ont renforcé la visibilité des opérations<sup>24</sup>. Pour répondre efficacement aux stratégies hybrides, il est sans doute indispensable de revenir à des modes d'action plus furtifs, reposant sur une empreinte minimum. En effet, à contre-pied du mouvement de « retour de la masse<sup>25</sup> », qui consolide la démarche conventionnelle de réassurance face au risque d'affrontement, la pleine efficacité des opérations spéciales réside dans une discrétion maximale, quels que soient leurs champs d'expression, physique ou informationnel. Dans ce cadre, les forces spéciales auront à réduire leurs signatures en privilégiant des dispositifs légers et peu visibles, les actions en va-et-vient s'affranchissant d'infrastructures permanentes et une organisation exploitant des capacités de commandement et de coordination depuis l'arrière dites « *reachback* ».

De même, leurs missions de renseignement restent encore aujourd'hui majoritairement orientées « à fin d'action » directe ou de connaissance, pour comprendre voire imputer des faits à des forces ennemies. Elles pourraient à l'avenir s'inscrire plus régulièrement dans la recherche d'effets cognitifs, relevant ainsi de l'influence militaire dans le cadre d'un ciblage à large spectre.

---

23. W. Irwin, « Support to Resistance: Strategic Purpose and Effectiveness et How Civil Resistance Works (and Why It Matters to SOF) », Joint Special Operations University Press, 2019 ; O. C. Fiala, « Resistance Operational Concept », Joint Special Operations University Press, 2020.

24. P. le Pautremat, « Actions spéciales et projection de forces », *Revue Défense Nationale*, n° 790, vol. 5, 2016.

25. R. Briant, J.-B. Florant et M. Pesqueur, « La masse dans les armées françaises : un défi pour la haute intensité », *Focus stratégique*, n° 105, Ifri, juin 2021.

Optimiser les opérations spéciales impose donc de poursuivre dès aujourd'hui le développement des synergies avec les services de renseignement et le COMCYBER afin de détecter et comprendre les intentions de nos adversaires et de prévenir l'imposition d'un fait accompli.

### ***Un recours accru aux acteurs-relais***

En parallèle, le pilotage des acteurs-relais doit (re)devenir une caractéristique majeure des opérations spéciales. En effet, les réflexions sur la réponse à la guerre hybride renvoient bien souvent les forces spéciales à une même branche de leurs origines : l'encadrement par des unités de types SOE ou *Jedburgh*, de groupes de résistants locaux sur les arrières de l'Axe<sup>26</sup>. Durant la guerre froide, le soutien à certains mouvements anti-communistes s'en est largement inspiré. Aussi semble-t-il indispensable de réapprendre à intégrer et maîtriser la contribution des acteurs-relais. Effecteurs extérieurs aux armées françaises, ces derniers peuvent être des unités militaires ou paramilitaires, des organisations, des entreprises, voire de simples individus, cadres politiques, facilitateurs ou experts<sup>27</sup>. La nature du lien entretenu avec eux caractérise le niveau d'intérêt commun et de contrôle, la relation pouvant reposer sur le droit par le moyen d'accords de défense, l'intérêt commun, la proximité personnelle ou simplement s'inscrire dans une forme contractuelle.

Les forces spéciales françaises ont bien sûr déjà l'habitude de travailler au contact d'unités partenaires. Retrouver une capacité de pilotage d'un panel plus large d'acteurs implique toutefois de sérieusement renforcer des compétences encore trop échantillonnées<sup>28</sup>, surtout s'agissant de la maîtrise des langues des zones d'engagement, de connaissances interculturelles ou encore dans le domaine des actions psychologiques<sup>29</sup>. À terme, il s'agira pour le COS d'être capable d'immerger durablement des détachements très légers de forces spéciales auprès d'acteurs locaux et de se coordonner avec leurs structures, en veillant à ne jamais perdre l'ascendant et l'initiative.

---

Réapprendre  
à intégrer et maîtriser  
la contribution  
des acteurs-relais

---

---

26. M. R. D. Foot, « SOE in France, an Account of the Work of the British Special Operations Executive in France 1940-1944 (Government Official History Series) », Londres, 1966.

27. A. E. Kramer, « Training Civilians, Ukraine Nurtures a Resistance in Waiting », *The New York Times*, 26 décembre 2021, disponible sur : [www.nytimes.com](http://www.nytimes.com).

28. E. Olson, « America's Not Ready for Today's Gray Wars », *Defense One*, 10 décembre 2015, disponible sur : [www.defenseone.com](http://www.defenseone.com).

29. B. S. Koven et C. Mason, « Back to the Future: Getting Special Forces Ready for Great-Power Competition », *War on the Rocks*, 4 mai 2021, disponible sur : [www.warontherocks.com](http://www.warontherocks.com).

## **Renforcer les liens avec les forces spéciales alliées**

La compétition de puissance agit comme un révélateur de la convergence des intérêts des nations alliées. C'est pourquoi le COS et les composantes ont fortement densifié leurs relations internationales avec leurs homologues occidentaux, au Moyen-Orient ou en Asie, afin de développer leur interopérabilité. Les États-Unis, par la prépondérance de leur communauté de forces spéciales – plus de 80 000 personnels en 2022<sup>30</sup> –, leurs accès mondiaux, leurs moyens d'appui, mais aussi par la puissance normative de leurs réflexions doctrinales, demeurent l'allié incontournable. Sous l'effet conjugué de l'opération Serval en 2013 et de la TF Hydra déployée en 2014 au Levant, les liens entre forces spéciales françaises et américaines se sont considérablement renforcés. Ils ont permis la conduite d'opérations sensibles, notamment dans le domaine du contre-terrorisme (ciblage de plusieurs hauts cadres des mouvances al-Qaïda ou État islamique). C'est pour les formaliser que la France et les États-Unis ont signé en juillet 2021 au niveau ministériel une feuille de route qui doit faciliter la collaboration opérationnelle, organique et capacitaire de leurs forces spéciales.

---

### Les nations alliées sont par définition des acteurs-relais dans la compétition de puissance

---

En parallèle, tirant parti d'une expérience opérationnelle unique en Europe, le COS renforce ses relations avec ses homologues européens. Soutenus par le ROLOS, ces échanges permettent le partage d'appréciation de situation, la conduite d'entraînements en commun et ouvrent la perspective d'opérations conjointes. Le partage d'expérience avec des pays d'Europe septentrionale, centrale et balkanique vient en outre enrichir la connaissance française de leurs adversaires historiques et dont ils maîtrisent la rhétorique. Ces relations contribuent à développer une culture commune des opérations spéciales, dans l'esprit de l'Initiative européenne d'intervention décidée en 2018. Les relations avec plusieurs de ces partenaires se sont également renforcées à la faveur de l'opération Takuba<sup>31</sup>. Conçue au COS, cette coalition *ad hoc* met à l'épreuve l'interopérabilité des unités européennes, portée jusqu'ici surtout dans le cadre du *Special Operations Headquarter* de l'OTAN (NSHQ). Le déploiement de forces spéciales restant la modalité opérationnelle offensive la plus facile à engager politiquement pour de nombreux partenaires, ces interactions se situent à l'avant-garde de la réponse européenne aux menaces identifiées.

---

30. Contractuels civils et réservistes inclus, cité in M. F. Cancian, « U.S. Military Forces in FY 2022: Space, SOF, Civilians, and Contractors », CSIS, 2022, p. 10.

31. Déployée au Sahel depuis 2020, cette TF réalise des missions 3A (*advise, assist and accompany*) au profit d'unités des Forces armées maliennes. La Belgique, le Danemark, l'Estonie, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque et la Suède y participent aux côtés de la France, nation-cadre.

## Conclusion

L'entrée dans une ère de rivalité entre puissances marque un tournant pour les forces spéciales françaises. Quinze ans de contre-terrorisme leur ont permis d'atteindre un niveau technique exceptionnel, grâce à la mise en œuvre quotidienne des savoir-faire très exigeants des missions de ciblage. Les futures opérations spéciales devront bien sûr conserver voire approfondir leurs spécificités d'action, entre audace et maîtrise du risque. Il s'agira aussi de réapprendre à agir sur les arrières en effectifs restreints, isolés ou auprès de partisans, en zone non permissive et avec une furtivité renforcée car contrer nos compétiteurs l'exigera. Car, comme le soulignait déjà T. E. Lawrence: « *Irregular Warfare is far more intellectual than a bayonet charge*<sup>32</sup>. »

---

*Le colonel Laurent Bansept est chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri et membre du Laboratoire de Recherche sur la Défense. Officier d'active de l'armée de Terre, spécialiste du renseignement et des opérations spéciales, il a été engagé sur la plupart des zones de crise de ces vingt dernières années.*

### Comment citer cette publication :

Bansept Laurent, « Les opérations spéciales françaises : quelle place dans la compétition de puissance ? », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 27 janvier 2022.

ISBN : 979-10-373-0468-1

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Ifri, 2022

Couverture : © Commandement des opérations spéciales (COS), 2021.

---

32. T. E. Lawrence, « Evolution of A Revolt », *Army Quarterly*, Vol. I, n° 1, 1920.



27 rue de la Procession  
75740 Paris cedex 15 – France

[Ifri.org](http://Ifri.org)

